

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Des maires engagés pour répondre aux attentes des familles en matière de politique de la petite enfance

Les maires et présidents d'intercommunalité œuvrent au quotidien au service des familles. Bien que la compétence juridique de la petite enfance soit facultative, les communes de France sont gestionnaires de près de 70 % des crèches. Les maires soutiennent également les acteurs associatifs et privés à but lucratif par des subventions ou des réservations de places. Enfin, ils développent des actions de soutien à la parentalité adaptées aux attentes des familles et aux besoins identifiés localement.

Cet engagement des élus locaux devra être pris en compte dans la perspective de la mise en place éventuelle d'un service public de la petite enfance que le gouvernement entendait rendre obligatoire et à la charge des communes.

Réunie ce jour dans le cadre du groupe de travail Petite enfance, co-présidé par Clotilde Robin, première adjointe au maire de Roanne (42) et Xavier Madelaine, maire d'Amfreville (14), l'AMF souligne les pré-requis indispensables à lever avant sa mise en place, que ce soit notamment en terme de compensation financière intégrale de l'Etat, de prise en compte des contraintes liées au foncier ou de résorption des difficultés de recrutement des professionnels de la petite enfance.

Le président de l'AMF, David Lisnard, précise enfin qu'*"il sera indispensable de laisser de la souplesse aux maires, fins connaisseurs des besoins des administrés, quant aux modalités d'organisation de ce service de la petite enfance, qu'il s'agisse de l'offre proposée aux familles (assistant maternel, crèche) ou du mode de gestion retenu, sans fragiliser les efforts des acteurs engagés depuis des années."*

[Télécharger la fiche « Politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité : contexte et enjeux pour le bloc communal »](#)